

Report..... 3.907 97

Perception de Taravao.

Patentes fixes.....	76 04	
— proportionnelles.....	28 33	
Frais d'avertissement.....	» 70	
Formules.....	10 »	
	<hr/>	115 07

Perception de Moorea.

Contribution personnelle.....	100 »	
Frais d'avertissement.....	» 50	
	<hr/>	100 50
Licences.....	333 33	
Frais d'avertissement.....	» 10	
Formules.....	2 50	
	<hr/>	335 93

Perception des îles Marquises.

Contribution personnelle.....	460 »	
— mobilière.....	12 »	
Patentes fixes.....	779 16	
— proportionnelles.....	212 50	
Formules.....	65 »	
	<hr/>	1.528 66

Perception des îles Tuamotu.

Patentes fixes.....	379 70	
— proportionnelles.....	74 05	
Frais d'avertissement.....	1 60	
Formules.....	27 50	
	<hr/>	482 85
Licences.....	250 »	
Frais d'avertissement.....	» 10	
Formules.....	2 50	
	<hr/>	252 60
		<hr/> <u>6.723 58</u>

Art. 2. Le Directeur de l'Intérieur *p. i.* est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera, publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 23 février 1886.

Signé : MORACCHINI.

Par le Gouverneur :

Le Directeur de l'Intérieur p. i.,

Signé : ALPH. BONNET.